

Préparation alimentaire et transformation 2023

COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif régulier	
	1175\$	
Frais variables Calcul : Chaque tranche de revenu s'additionne aux précédentes pour donner le montant total de frais variables.	Selon le total des ventes de l'année précédente des produits apparaissant au certificat	par tranche de 1 000 \$
	1 000 \$ à 75 000 \$	5,00 \$
	75 999 \$ à 250 000 \$	3,75 \$
	250 999 \$ à 999 999 \$	2,50 \$
	1M \$ à 5M \$	0,25 \$
Frais pour Service supplémentaire (conditionnement)	160,00 \$	
Frais pour Attestation : service ou d'intrants ou d'ingrédients cosmétiques	160,00 \$	
Frais d'accréditation	15\$	
Rabais Lève-Tôt (ce rabais est applicable à partir de la 2e année, si vous répondez au questionnaire annuel de renouvellement avant la date spécifiée)	100,00\$	

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec (remplace le 15.3% ci-dessus) 	300 \$

Tous les prix peuvent être modifiés sans préavis.
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.